AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret\_Registre de copies de lettres envoyées\_FAM 1999-09-55ItemMarie Moret à Alfred Neymarck, 7 mai 1895

## Marie Moret à Alfred Neymarck, 7 mai 1895

Auteur·e: Moret, Marie (1840-1908)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s** 

Neymarck, Alfred (1848-1921) est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

# Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-55 Collation2 p. (508r, 509r) Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit Lieu de conservationFamilistère de Guise

## Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alfred Neymarck, 7 mai 1895, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/33468">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/33468</a>

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## **Présentation**

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>7 mai 1895</u>
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)
Destinataire<u>Neymarck, Alfred (1848-1921)</u>
Lieu de destination33, rue Saint-Augustin, Paris

# **Description**

RésuméAbonnée au journal de Neymarck, *Le Rentier*, Marie Moret pose des questions relatives à la fiscalité des titres bancaires étrangers.

## Mots-clés

Consultation juridique, Finances personnelles, Périodiques Œuvres citées*Le Rentier: journal financier politique*, Paris, 1868-1940. Lieux citésSuisse

# Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomNeymarck, Alfred (1848-1921) GenreHomme Pays d'origineFrance ActivitéPresse

BiographieHomme de lettres français né en 1848 à Châlons-en-Champagne (Marne) et décédé en 1921 à La Tronche (Isère). Spécialiste des questions financières, il dirige le journal *Le Rentier : journal financier politique* (Paris, 1868-1940) et préside en 1898 la Société de statistique de Paris.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/07/2022 Dernière modification le 26/04/2023

tous the glimes of mai 1646 mescriptions de la loi du 30 mars 1849 the par consequent, que leur possessein ma paa a requitier en ce qui cer concerne les trois racer import he timbre Thork Monsievo a Degmarch De trensmission taxe sur reteni. Monieur de sien vouloir me abonnie à votre journal 20 hiser but set autre point: de henter repuis des années, et In atticle du trentier du Nous sachant très au courant le how ce qui concerne la fiscalité 17 Juin 1894 renseignant wer Jimancière, je vous prie de bion les lois des 30 mars et 26 ma 1872, Det once la suile excep crogant que les titres étrangers sion à l'application des prescrip Hour Des muritas lois est Les sociétés, cies, entreprises, l'enouciation des titres étrangin font & state on De ster cuis etc) villes etc. non cotos à la Bourse française, achetes a Dans un inventaire. personne possiblerit har the exemple, les titres la Land That Anime et les titres le l'ans de l'annier l'itranger et laisses en depot a l'ethanger, na tombent le etranger - sous le coup des Thises.

tong tetres qui auraient été achetes en Suisse et qui y waiens Moujours restes cette personne Thost auracenta mentionner Jans l'inventaire de succession les récépisées de Dépot les raleurs survites, quelle serait en supposant que els argants -Hoit Tisons un seul heritier nour simplifier, laisse purement et simplement les valeurs on elle sout castà lice a alars les vites valours n'auraient été mentionnées que sans un inventaire. Derrait on quelque chose à leur égard abstraction faite Des Proits De succession"

3 - Un tetre ethanger sestine à rester à l'éthanger mais qui est (now un mote) quelconque envoye a son hossesseur en hono har la poste, nour retourner De menie au lieu Varigine, prescription les lois précitées et le possesseur lutitre com met il une contravention

Je Nous remerces vivement a l'avance Monsieur, nous Notre réponse, et vous prie Vagreer & assurance de loute ma consideration.

M. Ci-joint enveloppe sont prote pour la réponse.